



## Déclaration CDEN 3 juillet 2019

Monsieur le Préfet, Monsieur le directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'Unsa Education se réjouit de la tenue de ce CDEN de fin d'année. Les nombreuses propositions du CTSD du 25 juin qui vont être soumises au CDEN d'aujourd'hui sont bien la preuve de l'importance de la réunion de ces instances à ce moment précis de l'année.

Les équipes sont dès aujourd'hui en capacité de préparer et d'organiser au mieux la rentrée de leurs élèves et l'accueil des nouveaux collègues dans de nombreuses écoles de notre département.

En reconnaissance du dialogue social instauré depuis plusieurs mois, l'Unsa Education a choisi de voter pour le projet carte scolaire lors du CTSD. Cependant nous avons la confirmation que la dotation départementale était insuffisante et notre inquiétude croît pour la rentrée de septembre car de nombreuses ouvertures **indispensables** se font au détriment des moyens de remplacement.

L'UNSA Education est par ailleurs soucieuse des dernières annonces ministérielles qui laissent entrevoir le dédoublement des Grandes Sections en REP+ et de la limitation à 24 des effectifs de CP hors éducation prioritaire. L'ensemble de ces seuils, s'ils peuvent paraître alléchants, génèrent sur le terrain des difficultés de répartition pédagogique ainsi que de locaux qu'il vous faudra prendre en compte lors de la prochaine carte scolaire.

Enfin, l'UNSA Education souhaitait profiter de ce CDEN et de la présence de M le préfet afin d'évoquer l'alerte rouge de la semaine dernière. Comme en 2017, la situation a été subit plus qu'elle n'a été gérée alors qu'à la différence de 2017, elle était annoncée et prévisible. Passage en alerte rouge le jeudi à 16h20 (au moment de la sortie des classes), erreur de destinataire avec le message du DASEN du Gard, non utilisation des

fiches « alerte » élaborées et communiquées il y a 2 ans, absence de bon sens et de cohérence...

L'UNSA Education demeure néanmoins positive et appelle de ses vœux le même travail que celui réalisé par le CHSCT en 2017 pour **TOUS** les cas de figure.

A ce propos, le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) a été totalement mis sous le tapis suite aux diverses remontées du terrain en novembre dernier. Pour autant, les équipes auront à le remplir sans nul doute l'an prochain et l'articulation avec le temps périscolaire et donc les municipalités reste un point à travailler.

L'UNSA Education profite donc de ce CDEN afin de dire la nécessité d'un cadre de travail et d'un protocole précis qui permettrait à chaque école et à chaque commune du département de travailler en bonne intelligence dans l'élaboration d'un PPMS unique ou à minima d'une cohérence des PPMS. La mise en sureté des élèves et des usagers ne s'arrête pas à la frontière du temps scolaire.

Merci de votre attention